

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE ONZE DU MOIS D'AVRIL, le Conseil Municipal de la Ville de Gray s'est réuni à 18H15, au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales adressées aux conseillers municipaux le 5 avril 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présidence de Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire.

Étaient présents : C. LAURENÇOT, H. NAJI, M. BRETON, Ph. GHILES, V. THOMAS, J. COLLINET, M. OLIVIER-PAQUIS, A. PAUFERT, M-F. MIALLET, J-C. GULOT, M. VASSILEV, N. CAILLE, A. NOLY, D. HASSOUN, I. FOUILLOT, C. CUNEY, W. SEPREY, C. EUSEBIO, R. JAMES, A-M. PETREQUIN, M. VALLEE et C. DUREUX.

Étaient absents représentés : J. DEBELLEMANIERE (pouvoir à C. LAURENÇOT), T. TEK (pouvoir à A. PAUFERT), M. ROUSSELET (pouvoir à M. VASSILEV), D. BERGELIN (pouvoir à M-O. PAQUIS), J. FOURNIER (pouvoir à R. JAMES) et C. CAZE (pouvoir à C. DUREUX).

Étaient absents : M. LOMBERGER.

Annick NOLY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**INFORMATION DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER ET DU RENONCEMENT DE
L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil Municipal prend acte des renoncements de l'exercice du droit de préemption urbain pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes :

DATE DE DEPOT	ADRESSE DU TERRAIN	REFERENCE CADASTRALE	PRIX
09/02/2022	79 Bis Faubourg des Perrières	AR 15 – AR 18 – AR 19	83 000,00 €
10/02/2022	22 et 24 rue du marché	AC 142 – AC 141	95 000,00 €
14/02/2022	17 bis rue Cournot Changey	AX 630 - AX 632	118 000,00 €
23/02/2022	18 et 18 bis Faubourg des Capucins	AW 126 - AW 199	50 000,00 €
23/02/2022	4 rue de Rigny Fontaine	AX 31 - AX 280 - AX 281	134 000,00 €
28/02/2022	20 rue Vanoise	AB 509 -AB 665 -AB 667 - AB 669 -AB 510 - AB 670 - AB 668 - AB 666	235 000,00 €
04/03/2022	17 rue Louis Jobard et Rue de la Charité	AY 5 - AB 181	460 000,00 €
08/03/2022	76 Faubourg des Perrières	AP 95 - AP 96 - AP 98 - AP 99 - AP 264 - AP 265 - AP 273 - AP 390	130 000,00 €
09/03/2022	Rue des Frères Lumières	ZH 368	65 000,00 €
11/03/2022	19 chemin Neuf	AD 79 - AD 81 - AD 85 - AD 88	135 000,00 €
17/03/2022	8 rue François Nicolas Mouchet	AX 385	30 000,00 €
17/03/2022	3 rue Nuffer	AV 155	157 000,00 €
29/03/2022	19 rue du Commandant Cécile	AB 121	26 000,00 €
29/03/2022	5 rue Louis Jobard	AY 13	47 000,00 €

INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes prises par le Maire dans le cadre de ses délégations consenties par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020.

DATE DE SIGNATURE	DELEGATION D'ATTRIBUTION	INTITULE	N° DECISION
07/03/2022	Louage	Convention de mise à disposition de la Salle Verte de la Halle Sauzay avec l'ASSOCIATION LES BOUCLES DU VAL DE SAÔNE	DEC-2022-30
07/03/2022	Louage	Convention de location de la salle verte de la Halle Sauzay avec l'association SOCIETE MYCOLOGIQUE DU VAL DE GRAY	DEC-2022-31
07/03/2022	Louage	Convention de location du Théâtre avec l'association LA TROUPE EN DELIRE	DEC-2022-32
07/03/2022	Louage	Convention de mise à disposition de la Salle des Congrès avec LA COMPAGNIE THEATRE ENVIE – Avenant 1	DEC-2022-33
17/03/2022	Louage	Contrat de location de la place de parking n°2 du Square des Terreaux avec [REDACTED]	DEC-2022-34
17/03/2022	Louage	Contrat de location des places de parking n°1 et 8 du Square des Terreaux avec [REDACTED]	DEC-2022-35
21/03/2022	Louage	Convention de mise à disposition de la salle des congrès avec la FEDERATION LES REPUBLICAINS DE LA HAUTE-SAONE	DEC-2022-36
21/03/22	Louage	Convention de location de la salle verte de la Halle Sauzay avec l'association AU GRAY DU GEM	DEC-2022-37
21/03/22	Louage	Convention de mise à disposition de la salle verte de la Halle Sauzay avec la SOCIETE MYCOLOGIQUE DU VAL DE GRAY	DEC-2022-38
21/03/22	Louage	Convention de mise à disposition du Théâtre avec L'ETABLISSEMENT PUBLIC CITE DE LA VOIX	DEC-2021-39
21/03/22	Louage	Convention de location du Théâtre avec le CLUB ANIMATIONS LOISIRS PAYS FESNOIS	DEC-2021-40
21/03/22	Louage	Convention de location du Théâtre avec la commune de VELESMES ECHEVANNE	DEC-2021-41
28/03/22	Louage	Contrat de location de la place de parking n°13 du Square des Terreaux avec [REDACTED]	DEC-2022-42
28/03/22	Louage	Contrat de location de la place de parking n°12 du Square des Terreaux avec la SARL LA BELLA NAPOLI	DEC-2022-43
28/03/22	Louage	Convention de mise à disposition des salles Bleue et Rouge de la Halle Sauzay avec l'ASSOCIATION ROLLING SAONE	DEC-2022-44
28/03/22	Louage	Convention de location de la salle verte de la Halle Sauzay avec l'association AMNESTY INTERNATIONAL	DEC-2022-45
28/03/22	Louage	Convention de mise à disposition de la Salle des congrès avec le SICTOM DU VAL DE SAONE	DEC-2022-46
28/03/22	Louage	Convention de mise à disposition de la salle 108 de la Maison pour Tous avec HABITAT 70	DEC-2022-47
28/03/22	Louage	Convention de mise à disposition de la salle des congrès avec l'ASSOCIATION ROLLING SAONE	DEC-2022-48

17. Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Communauté de Communes Val de Gray, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la création d'un Comité Social Territorial commun compétent à l'égard des agents de la Ville de Gray, de la Communauté de Communes Val de Gray et du Centre Communal d'Action Sociale de Gray.
- **PLACE** ce Comité Social Territorial commun auprès de la Communauté de Communes Val de Gray.
- **INFORME** Monsieur le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône de la création de ce Comité Social Territorial commun.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18. Création d'un poste permanent à temps complet – Responsable adjoint du pôle espaces verts/voirie/propreté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **CREE** un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps complet à hauteur de 35 h 00 hebdomadaires afin d'assurer les fonctions de responsable adjoint du pôle espaces verts/voirie/propreté, relevant de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19. Création d'un poste permanent à temps complet – Agent d'accueil de la Maison France Services

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **CREE** un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps non complet, à hauteur de 32 h 00 hebdomadaires afin d'assurer les fonctions d'agent d'accueil de la Maison France Services, relevant de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

20. Création de postes non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **CREE** pour une période de 4 mois à compter du 1^{er} juin 2022, les emplois suivants pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité :
 - au maximum 8 emplois à temps complet pour les grades d'adjoints techniques et d'adjoints territoriaux du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique, chargé d'accueil et de surveillance du musée ;
 - au maximum 3 emplois à temps non complet dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de chargé d'accueil et de surveillance du muséum.
- **AUTORISE** le recrutement des agents contractuels sus-désignés.
- **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par les agents ainsi que leur expérience. Pour les grades d'adjoints techniques et d'adjoints territoriaux du patrimoine entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 382.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

21. Création d'un poste permanent à temps complet – Chargé de communication – Modification de la délibération n°2021-171

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la modification de la délibération n°2021-171 du 20 décembre 2021 et ainsi, procéder au recrutement d'un agent contractuel selon l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.
- **PRECISE** que les autres mentions de la délibération n°2021-171 du 20 décembre 2021 demeurent inchangées.

22. Création d'un poste permanent à temps complet – Responsable Maison France Services et Solidarités – Modification de la délibération n°2021-172

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la modification de la délibération n°2021-172 du 20 décembre 2021 et ainsi, procéder au recrutement d'un agent contractuel selon l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.
- **PRECISE** que les autres mentions de la délibération n°2021-172 du 20 décembre 2021 demeurent inchangées.

23. Cession de la parcelle AW 396 – Modification de la délibération n°2021-122

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la modification de la délibération n°2021-122 du 22 novembre 2021 et céder à [REDACTED] la parcelle cadastrée section AW numéro 396 lieudit « Les Capucins » d'une superficie totale de 255 m², pour l'euro symbolique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la conclusion de la vente.
- **ACTE** que les frais d'actes et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

24. Indemnisation amiable d'un sinistre en date du 5 mars 2022 dont la responsabilité incombe à un tiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** l'indemnisation d'un montant de 1 242.00 € Toutes Taxes Comprises de la compagnie d'assurances MAIF, subrogée aux droits de l'assurée [REDACTED] pour la réparation des dommages causés à l'enrobé du parking du stade municipal lors du sinistre en date du 5 mars 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à procéder au règlement amiable de ce sinistre et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

25. Taux de fiscalité 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le maintien des taux de fiscalité de 2022 au niveau de ceux de 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer l'état 1259.

INGENIERIE – INVESTISSEMENT

26. Convention de transfert de la voirie, des espaces verts et des équipements collectifs du lotissement « Les Coteaux de Barottes » au Domaine Public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de transfert de la voirie, des espaces verts et des équipements collectifs du lotissement « Les Coteaux de Barottes » au Domaine Public.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

27. Demande de financement – Création de deux courts couverts de Padel Tennis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les co-financeurs au taux maximum pour la construction de deux courts couverts de Padel Tennis.
- **ACCEPTÉ** les co-financements privés de la Fédération Française de Tennis et du Tennis club de Gray.
- **S'ENGAGE** à donner un accès prioritaire aux élèves des collèges et des écoles primaires.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

BÂTIMENTS – ESPACES VERTS - VOIRIE

28. Redevance d'occupation du Domaine Public applicable aux terrasses des cafés et restaurants graylois pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité (CONTRE 2 : C. DUREUX et C. CAZE)** :

- **APPROUVE** le tarif de la redevance d'occupation du domaine public de 15.00 € / m², pour l'année 2022, applicable aux terrasses des cafés et des restaurants de la Ville de Gray.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PETITE ENFANCE

29. Demande de financement – Action d'Analyse de la Pratique Professionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la réalisation de l'ensemble de l'action présentée dans la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône pour une aide financière au taux maximum.
- **PRECISE** que la Ville de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

30. Demande de financement – Aménagement du club ados

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'aménagement du club ados tel que présenté dans la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône pour une aide financière au taux maximum.
- **PRECISE** que la Ville de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

31. Demande de financement – Organisation d'un mini-camps

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'organisation d'un mini-camps tel que présenté dans la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône pour une aide financière au taux maximum.
- **PRECISE** que la Ville de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

32. Demande de financement – Acquisition de matériel de camping

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acquisition de matériel de camping telle que présentée dans la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône pour une aide financière au taux maximum.
- **PRECISE** que la Ville de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

33. Demande de financement – Organisation d'une journée pédagogique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'organisation d'une journée pédagogique telle que présentée dans la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône pour une aide financière au taux maximum.
- **PRECISE** que la Ville de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

34. Demande de financement – Acquisition d'un nettoyeur et assainisseur d'air

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acquisition d'un nettoyeur et assainisseur d'air telle que présentée dans la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône pour une aide financière au taux maximum.
- **PRECISE** que la Ville de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

35. Demande de financement – Acquisition d'outillages de jardin pour les enfants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acquisition d'outillages de jardin pour les enfants telle que présentée dans la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône pour une aide financière au taux maximum.
- **PRECISE** que la Ville de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

36. Demande de financement – Acquisition de mobilier ergonomique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acquisition de mobilier ergonomique telle que présentée dans la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône pour une aide financière au taux maximum.
- **PRECISE** que la Ville de Gray s'engage à réaliser les opérations même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

37. Demande de financement – Organisation d'animations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'organisation d'animations telles que présentées dans la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône pour une aide financière au taux maximum.
- **PRECISE** que la Ville de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

38. Application de la tarification sociale « Dispositif de la cantine à 1 euro »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **INSTAURE** la tarification sociale dans le restaurant scolaire de Récréa'Gray à compter du 2 mai 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

39. Récréa'Gray et Gray'ne d'éveil – Tarifs demandeurs d'asile

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPLIQUE** le montant des ressources planchers dans le cadre de l'accueil des enfants de demandeurs d'asile à Récréa'Gray et à Gray'ne d'éveil.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ANIMATION ET MANIFESTATIONS

40. Subvention exceptionnelle aux associations BRASS BAND SAGONA et HARMONIE DE GRAY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'octroi de la subvention exceptionnelle d'un montant de 750.00 € à l'association HARMONIE DE GRAY et de 500.00 € à l'association BRASS BAND SAGONA.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

41. Salon Habitat Art et Artisanat 2022 – Tarifs et règlement intérieur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Salon Habitat, Art et Artisanat 2022 de la Ville de Gray annexé à la présente délibération.
- **APPROUVE** les tarifs du Salon Habitat, Art et Artisanat 2022 de la Ville de Gray tels qu'exposés dans la présente délibération.
- **APPROUVE** l'encaissement des recettes à la régie animation, musée et bibliothèque.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VIE ASSOCIATIVE

42. Subvention exceptionnelle à l'association SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'octroi de la subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000.00 € à l'association SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Gray, le 13 avril 2022.



Le Maire,

Christophe LAURENÇOT

